



11^e Assemblée plénière
Intégration de la durabilité
25 au 27 septembre 2014 -- Santiago, Chili

Rencontre du Groupe des femmes parlementaires: *La santé des femmes*

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA SANTÉ DES FEMMES DANS LES AMÉRIQUES

Considérant que:

La Résolution 65/234 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies prolonge l'échéance au-delà de 2014 pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ;

Le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, adopté à la première réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes constitue le programme d'action régional sur cet enjeu et que sa mise en œuvre, en plus de compléter le Programme d'action de la CIPD, est essentielle pour faire progresser la santé et les droits des femmes ;

Malgré les progrès dans la réalisation des objectifs définis par le Programme d'action de la CIPD, il existe encore de grands défis à relever pour sa mise en œuvre complète, défis souvent liés aux inégalités présentes dans les Amériques ;

La violence basée sur le sexe est un problème chronique dans les Amériques ayant des répercussions importantes sur l'exercice des droits de la personne, sur la santé des individus et la santé communautaire ainsi que sur le développement des hommes et des femmes victimes de cette violence ;

Les défis pour atteindre l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique sont majeurs, notamment sur les enjeux de la grossesse à l'adolescence, de la mortalité maternelle, de l'avortement non médicalisé et des besoins non satisfaits en matière de moyens de contraception, y compris la pilule contraceptive d'urgence ;

Les données statistiques masquent généralement les situations vécues par des groupes spécifiques où ces enjeux sont encore plus importants, notamment les jeunes et les adolescents ainsi que les populations vulnérables ;

Les investissements dans les politiques de prévention et d'éducation sur la santé sexuelle et génésique génèrent des gains socio-économiques significatifs ;

Les droits sexuels et génésiques font partie intégrante des droits de la personne et l'exercice de ces droits est essentiel pour la santé et le développement ;

Nous sommes inquiets de la criminalisation des femmes qui choisissent de mettre un terme à leur grossesse et du nombre de femmes emprisonnées dans les Amériques pour cette raison ;

Nous nous engageons à:

1. Contribuer au développement de politiques en faveur d'une éducation générale sur la sexualité et l'égalité entre les sexes dans les écoles publiques et privées, et à tous les niveaux d'enseignement ;
2. Promouvoir un programme de développement durable qui favorise la santé des femmes et l'égalité entre les sexes ;
3. Adopter des lois sur la violence et la criminalisation de la violence obstétrique, la violence sexuelle et la violence politique ;
4. Faciliter l'accès à des réseaux de soutien et de protection pour les femmes dans les cas de grossesse à risque à travers des équipes multidisciplinaires (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) afin de fournir les outils nécessaires aux femmes pour leur maternité ;
5. Reconnaître que les individus représentant le pouvoir législatif doivent être conscients de leur impact sur la santé des femmes ;
6. Entamer un dialogue pour analyser les cadres législatifs sur la santé et les droits sexuels et génésiques ;
7. Allouer les ressources budgétaires nécessaires pour augmenter l'accès aux services publics et renforcer la prévention et les soins de santé sexuelle et génésique pour les jeunes et les adolescents.

Santiago, Chili, le 27 septembre 2014